

Procès Verbal de la DUP du jeudi 12 juillet 2018 à Brioux-sur-Boutonne

♦ Membres de la DUP :

la Vice-présidente : Dr Isabelle RAMBAULT,

la secrétaire, Claire-Odile Beauvallet,

la Trésorière : Sarah Georget

la Trésorière remplaçante : Marie Carof,

invité: Amaury Derville.

Ordre du jour

96

1. Approbation et signature du PV du mois de juin

Après quelques corrections grammaticales et orthographiques, le PV est signé et sera transmis à Pierre d'Argenlieu pour mise en ligne sur PSA.

2. <u>Mutuelle Santé : un point fait par les membres de la DUP</u>

Suite à l'annonce de l'augmentation importante des cotisations de la Mutuelle obligatoire proposée par ASALÉE, les membres de la DUP font part de contact pris auprès de 3 autres prestataires de Mutuelle de Santé.

Lors des entretiens avec les prestataires, nous travaillons pour créer plusieurs niveaux de garanties : un socle, une option 1 et une option 2, en faisant varier les taux de prise en charge dans les différents domaines (Hospitalisation, Médecine de ville, Dentaire, Optique et autres) afin d'obtenir de meilleurs taux de remboursement que ceux proposés par KLESIA.

Nous rencontrons les prestataires sur les 2 mois prochains, afin de pouvoir présenter les différents devis au conseil d'Administration d'ASALÉE, et pourvoir envisager de résilier le contrat auprès de GRAS SAVOYE/KLESIA selon les délais réglementaire des 2 mois de préavis à date échéance du contrat, qui est au 01/01/2019.

Les prestataires rencontrés nous demandent :

- le "résultat technique, du rapport prestation/cotisation" 2017 ; demande transmise à notre interlocutrice de KLESIA,
- une évaluation démographique des salarié(e)s ASALÉE. certaines données nous sont transmises par madame Cascarino, mais d'autres données sont impossibles à renseigner puisque jamais demandées par notre employeur : nombre de couple, de personne isolée, nombre d'enfant, et tranche d'âge des enfants.

Amoury Derville nous informe:

- qu'Aurélie Cascarino a demandé un justificatif d'adhésion à une mutuelle aux IDE salarié(e)s ASALÉE, non adhérent(e)s à la mutuelle employeur.
- pour les salarié(e)s ASALÉE ayant adhéré(e)s à la mutuelle KLESIA, une ligne supplémentaire est apparue sur le bulletin de salaire de juin :
 Ayance XY euros

cette somme correspondant au montant avancé par ASALÉE pour neutraliser l'augmentation de la Mutuelle KLESIA-GRAS SAVOYE.

3. Divers points en attente

1. Séminaire 2017 : film résumé : mise en ligne sur PSA?

La validation est toujours en attente, conformément au droit à l'image des personnes figurant dans le film dont le montage est achevé.

2. Élections CSE octobre 2018,

Les membres de la DUP ont demandé en avril, un calendrier des différentes procédures précédents les élections du CSE prévu en octobre 2018.

Madame Cascarino nous a fourni un échéancier des différentes obligations préalables aux élections ; fin aout la procédure sera lancée.

3. Document consentement ASALÉE: ajout du « Surpoids de l'enfant »

Claire-Odile demande si un nouveau consentement sera établi concernant la prise en charge des enfants en surpoids ?

La réponse est NON, car le document est officiellement validé par le Ministère de la Santé et que ce nouveau protocole rentre dans le cadre du "suivi du patient à risque cardio-vasculaire"

4. UFOLEP: avenir sur 2019?

A l'heure de notre réunion DUP, aucune certitude n'est possible. Une réunion aura lieu l'après-midi même, Amaury nous en fera le retour ultérieurement.

5. Divers

Amaury nous fait part:

- d'articles, récents, élogieux pour ASALÉE, notamment dans le "Quotidien du médecin".
- de tensions entre 2 groupes quant aux modalités de formations de l'IPA,
 Infirmière de Pratique Avancée :
 - les partisans de la formation universitaire,
- les partisans d'intégration de modules de formation spécifiques aux capacités de l'IPA, au sein d'ASALÉE.

La séance est clôturée à 12h.

La prochaine réunion est programmée au jeudi 20 septembre à 9h30, à Brioux,

La Vice-présidente ASALÉE

Dr Isabelle RAMBAULT

La secrétaire de la DUP

Claire-Odile BEAUVALLET

NP: Un Procès Verbal de carence sera établi pour le mois d'août en raison des absences pour congés d'été.